

## AVIS n°2018-19

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

**Référence de la demande ONAGRE :** 2018-00735-041-001

**Dénomination :** Effarouchement de laridés sur le site Véolia Lann Hir, commune de Pont Scorff

**Demandeur :** Fauconnerie de l'ouest

**Préfet compétent :** Morbihan

**Service instructeur :** DDTM 56

### MOTIVATIONS OU CONDITIONS

La plateforme de transfert et de valorisation de biodéchets sur la commune de Pont Scorff dans le Morbihan, constitue un site attractif pour les laridés (mouettes et goélands) qui y trouvent de la nourriture disponible lors du mélange des déchets verts avec les déchets alimentaires dans l'objectif de fabriquer du compost.

1000 goélands sont présents toute l'année sur le site et une centaine de mouettes cantonnées essentiellement à la station d'épuration.

La présence de ces oiseaux crée des nuisances significatives et dangereuses au sein du site mais également dans le voisinage pour les habitations riveraines, les cultures et les étangs avoisinants.

Les oiseaux sont posés sur les tas de compost, de mâchefers, les toits des bâtiments et à la station d'épuration. Mais l'attrait principal du site demeure l'apport de nourriture lors du déchargement des camions.

Pour limiter la présence des oiseaux, des mesures préventives sont déjà mises en place comme la vidange et le lavage des bacs, l'augmentation du temps de fermeture des bacs, les nettoyages du site, les tirs d'effarouchement et la sensibilisation des chauffeurs et des personnels du site.

En complément de ces mesures préventives pour éloigner les oiseaux, des effarouchements sont réalisés sur le site par des techniques de fauconnerie. Les interventions au rythme de une par semaine montrent des résultats significatifs sur la dispersion des oiseaux.

Les oiseaux utilisés pour les opérations d'effarouchement sont la buse de Harris et un faucon (espèce non spécifiée).

Notons d'ailleurs qu'il s'agit là plutôt d'un renouvellement de demande de dérogation puisque l'usage de la fauconnerie est apparemment déjà utilisé sur ce site.

Malgré toutes ces mesures, le nombre d'oiseaux reste très important sur le site et maintient une nuisance conséquente sur le centre de traitement et une dangerosité notable.

Il aurait été intéressant de connaître la densité de laridés (mouettes et goélands) présents sur le site avant la mise en place des mesures de prévention pour bien évaluer l'efficacité de ces mesures. La grosse population de goélands constatée sur ce site pose la question de la limite de la capacité d'accueil pour les goélands en fonction de la disponibilité en nourriture du site. La population est-elle à un effectif maximum (effet de saturation) ou bien augmenterait-elle encore sans les opérations de fauconnerie ?

Par contre, l'efficacité des rapaces est évaluée à travers le taux de retour sur site. Ainsi 100% des oiseaux quittent le site dès le premier vol de rapaces et 30% des oiseaux reviennent sur le site après une demi-heure.

## MOTIVATIONS OU CONDITIONS

Il est précisé que l'impact géographique des rapaces sur les oiseaux reste limité au périmètre du site (zones de déchargement, de nettoyage et de stockage) et n'a donc pas d'influence sur les populations d'oiseaux alentours.

Un suivi des oiseaux dispersés par les rapaces me semble important. Il faut en effet être certain que les oiseaux déplacés n'aillent pas causer des dégâts significatifs voire plus conséquents sur les milieux naturels environnants ou sur d'autres exploitations lors de leur recherche de nourriture suite au dérangement sur la station de compostage.

L'usage de drones semble aussi une technique efficace (survol des oiseaux + sirène embarquée déclenchable à distance) qui pourrait être testée.

Les nuisances constatées sur le centre de traitement sont réelles. Des mesures préventives ont déjà été anticipées mais le résultat reste insuffisant. L'usage de la fauconnerie me paraît justifié dans ce cas-là et demeure une technique plutôt respectueuse dont le but reste de créer un climat d'insécurité permanent sur le site pour empêcher les oiseaux « gênants » de revenir.

L'usage de cris de rapaces uniquement n'a pas été mentionné. Ce pourrait être une technique complémentaire à mettre en place pour diminuer encore le taux de retour.

J'émet un avis favorable mais avec la condition de pousser plus les investigations sur les destinations des oiseaux effarouchés.

De telles densités sur des sites de traitements poussent à réfléchir à la gestion de nos déchets et à l'urgence de réduire leur production et aussi à valoriser plus localement ces déchets (composteurs individuels, poulaillers...)

Expert délégué faune  [ x ]  
Expert délégué flore  [ ]  
Président  [ ]

### AVIS :

**FAVORABLE**  [ ]  
**FAVORABLE SOUS CONDITIONS**  [ X ]  
**DEFAVORABLE**  [ ]

Fait le 16/07/2018

Signature : M. Monvoisin